



RÉGION ACADÉMIQUE  
GRAND EST

MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION NATIONALE  
MINISTÈRE  
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,  
DE LA RECHERCHE  
ET DE L'INNOVATION



FCM

FONDATION DU CREDIT MUTUEL  
SOUS L'ÉGIDE DE LA FONDATION DE FRANCE

pour la Lecture

Strasbourg, le 1<sup>er</sup> septembre 2017

La Rectrice

à  
Mesdames et Messieurs les directeurs d'école  
Mesdames et Messieurs les chefs d'établissement  
s/c de Madame l'IA-DASEN du Haut-Rhin  
et de Monsieur l'IA-DASEN du Bas-Rhin

Rectorat

Pôle organisation scolaire  
et politiques éducatives

Délégation académique à  
l'action culturelle

Affaire suivie par  
Isabelle Chalier  
Téléphone  
03 88 23 39 16  
Fax  
03 88 23 35 90  
Mél.  
isabelle.chalier  
@ac-strasbourg.fr

Référence : 2017-268

Adresse des bureaux  
27 boulevard Poincaré  
67000 Strasbourg

Adresse postale  
6 rue de la Toussaint  
67975 Strasbourg cedex 9

### Objet : Lire la Ville 2018

Le Crédit Mutuel et l'académie de Strasbourg vous invitent à vous associer, au cours de l'année scolaire 2017-2018, à l'opération « Lire la Ville ». Créée en 1993, par la Fondation du Crédit Mutuel pour la Lecture et par l'académie de Créteil, cette opération vise à susciter un travail pédagogique sur les diverses formes de signes urbains. Le Crédit Mutuel et l'académie de Strasbourg tiennent à en faire profiter le plus grand nombre d'élèves des écoles, des collèges et des lycées d'Alsace.

Dans le document ci-joint, vous trouverez développés les objectifs et les contenus de « Lire la Ville », ainsi que les modalités de participation. Diverses productions peuvent être envisagées dans les écoles et les établissements scolaires, urbains ou ruraux : le mot « ville » étant à entendre ici dans son acception la plus large. Dans le cadre des priorités académiques on valorisera les projets construits autour des problématiques architecturales, mémorielles et patrimoniales. **A compter de cette année, les projets interdegrés ou inter-établissements sont éligibles et encouragés.**

Les candidatures devront parvenir **pour le 6 octobre 2017** :

- pour le 1<sup>er</sup> degré en double exemplaire : à la Dsden du Bas-Rhin pour les dossiers du 67 et à l'IEN de Wittenheim pour les dossiers du 68 **et** au rectorat, à la délégation académique à l'action culturelle
- pour le 2<sup>nd</sup> degré : au rectorat, à la délégation académique à l'action culturelle

Nous comptons sur votre engagement dans cette opération inscrite dans les parcours d'éducation artistique et culturelle, susceptible de mobiliser fortement vos élèves et de les inciter à lire et à comprendre leur environnement.

Pour la Rectrice et par délégation,  
Le Délégué académique à l'action culturelle

Renaud Weisse